

nouvelles

24 mars
2000

472



Assurance-médicaments

**La coupe
est pleine !**

est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 24 000 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service
de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Croquis

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclairer
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution
de la CSN, avec la collaboration
de membres du Syndicat de l'alimen-
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Paré

Les envahisseurs

L'humanité s'apprête à commettre une gaffe monumentale. Une provocation innommable. Un péché — que dis-je, un attentat, un crime ! — qui entraînera possiblement sa destruction et sa disparition, bien méritées par ailleurs, dans la honte et l'humiliation.

Diantre, de quoi s'agit-il ? !

Je ne veux pas savoir quel est le crétin patenté qui en a eu l'idée, l'Histoire se chargera bien, du moins espérons-le, de le vouer aux gémonies, mais toujours est-il que nous nous apprêtons à envoyer sur la planète Mars une fusée qui sera habillée de ce que nous avons de plus exécrable comme symbole de notre civilisation, un engin qui sera porteur de cet instrument d'agression quotidienne qui nous envahit maintenant jusque dans les chiottes — à quand sur les trottoirs, les poignées de porte ou la peau des patates, bordel ? ! —, j'ai nommé : la maudite publicité.

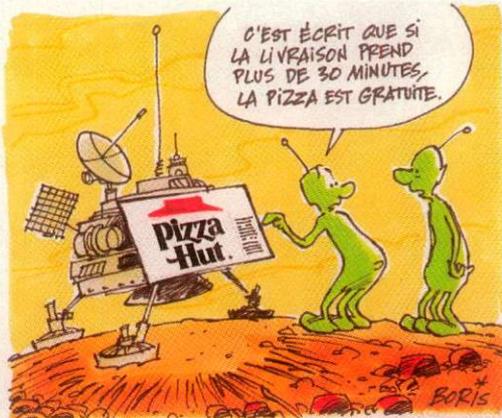
Paraît-il que ça s'est même déjà fait. Et pas n'importe laquelle publicité ! Pas une publicité de bon goût, par exemple pour un vêtement de qualité porté par un mannequin d'une beauté troublante comme nous en avons tant, ou pour un sublime chocolat qui coiffe avec panache le bonheur d'un repas raffiné, ou encore pour une

exposition d'œuvres d'art dans lesquelles explosent le génie et le sens de l'harmonie de l'Homme. Non, non, non. Tenez-vous bien, une publicité de Pizza Hut ! Existe-t-il, je vous le demande, façon plus dégradante de mettre en lumière notre condition humaine qui, aussi noble soit-elle certains jours, nous oblige quand même à nourrir quotidiennement son enve-

loppe charnelle ? (Bon, c'est vrai, il y a la poutine, mais quand on s'abaisse jusqu'à manger ça, on ne peut plus parler de condition « humaine », si vous voulez mon avis...)

Imaginons un instant que nous prenait au mot (ou plutôt à

l'image, pardon), les Martiens envoient en catimini sur Terre une délégation pour tester notre bonne foi et notre bon goût, et que ces futurs autochtones galactiques du 23^e siècle ingurgissent une platée de ce fast-food que nous leur offrons comme image ambassadrice sur nos Grande Hermine des temps modernes. Comment s'étonner que dès la première bouchée ils interprètent la chose comme une déclaration de guerre unilatérale et sans merci, et que par mesure préventive ils nous anéantissent avant que nous débarquions chez eux en masse ?



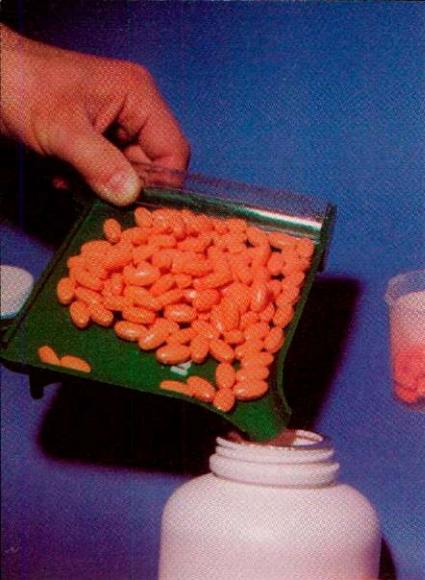
Il y a
25 ans
déjà...

Photo : Archives CSN



Le 17 mars 1975 : grève de l'amiante

Cette journée-là, les mineurs de Thetford Mines votaient la grève à 97 pour cent. Une enquête épidémiologique menée à la demande de la CSN par l'hôpital Mount-Sinai, de New York, venait de révéler les effets dévastateurs de la poussière d'amiante sur leur santé. Cette grève, qui dura huit mois, força l'adoption de la loi 52, qui fixa à 90 pour cent du salaire net les indemnités versées aux travailleurs victimes de maladies industrielles, et mena à l'adoption, en 1979, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.



Assurance-médicaments

La coupe est pleine !

La CSN réclame un régime public et universel d'ici 2002

Luc Latraverse

Photos :
Alain Chagnon

Flambée des coûts des médicaments, surconsommation, iniquité dans les régimes : deux ans après sa création, tout est en place pour une réforme en profondeur de l'assurance-médicaments.

Le régime actuel

Le régime d'assurance-médicaments instauré par Québec en 1997 est mixte. Il se compose d'un régime public général pour les personnes à faible revenu et des régimes d'assurance collective pour les travailleurs et les retraités de moins de 65 ans. Les régimes d'assurance collective sont contraints par la loi de couvrir les médicaments, soustrayant leurs assurés de la couverture du régime public. En outre, contrairement au régime public, les primes des régimes collectifs sont assujetties à une taxe de neuf pour cent et à une taxe sur le capital de 2,35 pour cent. Il y a donc une iniquité au départ pour les assurés des régimes collectifs, en grande majorité des travailleuses et des travailleurs qui paient déjà des primes beaucoup plus élevées que celles prévues au régime public.

Nous tenons à souligner les travaux du Service de la recherche de la CSN et de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), qui ont servi de base au contenu de cet article.

Un régime public et universel d'assurance-médicaments et la mise sur pied d'un groupe de travail pour l'élaborer d'ici deux ans, voilà ce que la CSN a réclamé, le 21 mars, en commission parlementaire. Tout le monde s'accorde à la CSN pour affirmer qu'un régime public et universel doit être accompagné d'une politique du médicament, notamment pour contrôler l'évolution de leur prix, donc le coût du régime, et l'utilisation des médicaments. Le débat est cependant lancé dans le mouvement pour préciser selon quelles modalités les membres désirent que cet objectif soit atteint.

Ce qui presse Québec à modifier le régime actuel d'assurance-médicaments, c'est le déficit qui s'accumule dans le volet public et la part croissante des médicaments dans les coûts de santé, en raison de la flambée des prix et de l'aug-

mentation de la consommation de médicaments. Au cours de la dernière année, les coûts du régime général ont grimpé de 15 pour cent. Le déficit accumulé atteindrait 111 millions de dollars et les coûts dépasseraient 1,1 milliard de dollars. En 2000-2001, les dépenses globales de médicaments atteindront au Québec 2,9 milliards, soit des dépenses additionnelles de 435 millions pour l'ensemble des deux régimes. Au Canada, les dépenses pharmaceutiques ont d'ailleurs dépassé celles liées aux services médicaux pour se classer au deuxième rang, après les frais d'hospitalisation, dans le total des dépenses de santé.

Une politique du médicament

Il apparaît donc essentiel de s'attaquer aux causes de cette croissance des coûts, comme l'a toujours préconisé la CSN,

en réclamant une politique des médicaments. Bien sûr, le vieillissement de la population explique en partie cette augmentation des coûts, mais il y a d'autres facteurs sur lesquels l'État peut intervenir.

La pratique médicale

La pratique médicale contribue largement à la hausse de la consommation et des coûts des médicaments : soixante pour cent des visites chez le médecin se soldent par une prescription. La rémunération à l'acte des médecins y est pour quelque chose. Certaines études estiment que près du quart des prescriptions sont inappropriées et qu'en outre, quatre fois sur cinq pour certains, les médicaments prescrits sont plus coûteux que d'autres ayant autant d'efficacité thérapeutique. Il est donc pressant de corriger le tir en informant mieux les médecins sur les



► coûts des médicaments et en faisant contrepoids aux pratiques commerciales des compagnies pharmaceutiques, dont certains représentants rendent visite aux médecins quatre fois par mois, en plus des campagnes publicitaires menées pour inciter médecins et consommateurs à la surmédication, à des coûts souvent prohibitifs.

Un guichet unique

Un régime unique offrirait des économies d'échelle importantes, tant sur les prix des médicaments que sur les frais d'administration. Ces derniers oscillent entre huit et 20 pour cent pour les compagnies d'assurances, alors qu'ils ne sont que de 2,5 pour cent à la RAMQ. Un régime unique donnerait à l'État toutes les armes et les données nécessaires pour mieux contrôler l'utilisation des médicaments selon les clientèles, mais aussi les coûts, les volumes de prescriptions, le choix des médecins, tout en procurant un rapport de force plus avantageux pour négocier la liste de prix payables par le régime. D'ailleurs, c'est une revendication de la CSN de voir cette liste applicable aux régimes collectifs.

Le régime mixte actuel comporte aussi plusieurs iniquités qu'il importe de corriger. Déjà, le gouvernement a dû réduire la part des coûts des médicaments qu'il exigeait des personnes les plus démunies, en raison du tollé qui s'est élevé. Pour des questions d'équilibre budgétaire, il s'en est trouvé plusieurs pour abandonner leur médication, risquant alors de se retrouver dans des services de soins plus coûteux : médecins, cliniques ou hôpitaux. La hausse de prime envisagée par le gouvernement (de 175 à 300 dollars) pour les personnes à faible revenu est donc tout à fait inacceptable.

Manque de transparence

La CSN a demandé au gouvernement de faire preuve de plus de transparence. En utilisant

les mêmes paramètres, l'actuaire de la CSN conclut qu'une prime avec un minimum de 262,50 dollars serait suffisante pour générer les 343 millions de dollars que l'État désire aller chercher en revenus de primes additionnelles, au lieu du montant de 300 dollars qu'il propose. La CSN se montre donc encore plus prudente face à une hausse de prime.

Un crédit d'impôt remboursable

En attendant l'instauration d'un régime unique, la CSN propose l'établissement d'un

crédit d'impôt remboursable, qui assurerait la gratuité des médicaments aux personnes à faible revenu et établirait une progressivité dans les contributions et les primes payées, au régime général comme aux assurances collectives.

Des mesures de transition

La CSN demande au gouvernement de s'engager résolument dans la mise en place d'un régime public et universel et de mettre sur pied un groupe de travail, qui en proposera les modalités de financement, et évaluera les impacts de son ins-

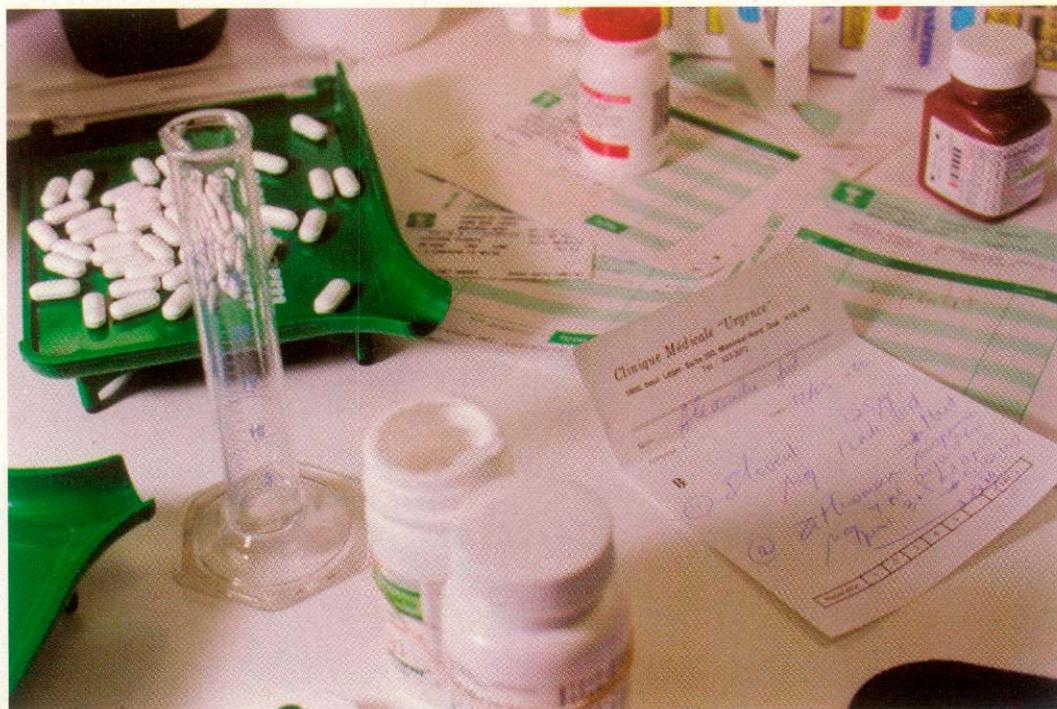
tauration sur l'industrie de l'assurance collective et des emplois qui y sont reliés, afin d'élaborer des mesures de transition harmonieuses. Comme l'ont souligné la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et plusieurs autres intervenants au Conseil fédéral de la CSN, le gouvernement est loin de s'être engagé dans cette voie et il semble préconiser que les régimes collectifs soutiennent le régime public, ce qui est un non sens, en matière de logique d'assurance.

Travail précaire : des correctifs s'imposent

Les salarié-es à statut précaire ne devraient plus être obligés de cotiser à une assurance collective pour l'achat de médicaments. On devrait leur laisser la possibilité d'être couverts par le régime général. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, où près de la moitié des salarié-es travaillent moins de 70 pour cent du temps, ces derniers doivent verser des montants — 306,50 \$ (individuel), 421,60 \$ (monoparental) ou 708,29 \$ (familial) — à leur régime d'assurance collective, alors qu'une bonne partie d'entre eux ne paieraient aucune prime ou le maximum de 175 \$ (individuel) ou 350 \$ (familial), en raison de leur faible revenu, s'ils étaient admissibles au régime public. Cette situation est également vécue par des travailleurs d'autres

secteurs. De surcroît, les salariés saisonniers et ceux qui sont appelés à changer d'employeur ou de statut d'emploi en cours d'année, comme les travailleurs des pêcheries ou des centres de villégiature, peuvent passer d'un régime à l'autre, perdre leurs acquis et voir leur plafond de 750 dollars de contribution maximale dépassé. La CSN demande de corriger cette injustice.

Les chargé-es de cours de l'Université de Montréal, qui gagnent de 13 500 à 22 500 dollars par année, ont perdu leur régime d'assurance-médicaments et leur assurance-invalidité, à l'automne 1999, quand l'université a refusé de prélever la prime à la source, alors qu'elle a été augmentée de 58 pour cent.



Maintien des emplois : les objectifs sont atteints

Le syndicat des 426 travailleurs des Aciers Inoxydables Atlas, à Sorel-Tracy, s'est prononcé à 82,6 pour cent en faveur d'une nouvelle convention collective, le 20 mars. Il s'agit de la première négociation traditionnelle depuis l'entente de longue durée, la toute première au Québec, convenue en 1991.

Négocié en 1991, le plancher d'emplois de ces syndiqués est reconduit ainsi : dorénavant, 426 syndiqués ont l'assurance de travailler jusqu'au 30 novembre 2000. Si, par la suite, devaient survenir des mises à pied à cause d'un manque

de travail important, l'employeur ajoutera une somme de 150 dollars par semaine aux prestations d'assurance-emploi de chacun des travailleurs inscrits au Programme de protection d'emplois. L'employeur y trouve aussi son compte : au fur et à mesure qu'un travailleur accédera à la retraite, son nom sera rayé de la liste de protection d'emplois.

« Au début, l'employeur voulait éliminer le plancher d'emplois ou toute formule s'en rapprochant. Mais nous avons réussi à conserver les acquis de la négociation de 1991 à cet égard. L'entente respecte nos objectifs de maintien d'emplois. Les travailleurs en sortent gagnants, l'économie de la région aussi », a commen-

Michel Crête

té le président du syndicat, Yves Larrivée.

Faits saillants

D'une durée de trois ans, la convention collective comprend

une augmentation de salaire totale de 0,45 \$ l'heure, une protection minimale contre l'inflation de 0,25 \$ l'heure, qui peut être ajustée si elle dépasse les prévisions, et une participation de 4 pour cent aux profits. Sans compter le partage des profits, la hausse totale de la masse salariale est de 7,48 pour cent. Le salaire moyen se situait à 21,66 dollars l'heure. Le contrat comprend d'autres gains aux chapitres des avantages sociaux et du régime de retraite.



Dans une région fortement touchée par le chômage, les travailleurs des Aciers Atlas ont maintenu les acquis de la négociation de 1991, en matière de plancher d'emplois.

ABB Alstom Power de Sorel-Tracy

Les travailleurs ont l'appui de la région

Michel Crête

Prêts à poursuivre, en coopérative ou autrement, les activités industrielles que leur employeur veut abandonner, les travailleurs de ABB Alstom Power ont maintenant l'appui de la classe politique et du milieu des affaires de la région.

Le 9 mars, gens d'affaires, politiciens et syndicalistes ont signifié au ministre des Finances, Bernard Landry, qu'ils ad-

hèrent au projet syndical d'acquiescer les ateliers et les équipements dont veut se départir l'entreprise : usinage, mécano-soudage, turbo-alternateur, traitement thermique, sablage et peinture. En voulant se concentrer sur la fabrication des turbines et des alternateurs hydrauliques, ABB Alstom licenciera 200 employés.

« En plus de l'équipement sur place, nous détenons l'expertise. Pour les employés et la région, nous n'avons pas le droit de laisser aller tout ça.

Nous agissons pour maintenir des emplois industriels », lance Mario Cournoyer, président du syndicat des travailleurs horaires.

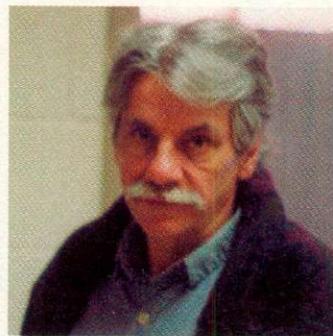
Les deux syndicats CSN ont fait appel à MCE Conseils pour bâtir leur projet et évaluer le coût des ateliers et des équipements désirés. « Nous croyons à notre projet. Il y a un marché potentiel », affirme pour sa part le président du syndicat des employés de bureau, André Légaré, en citant entre autres les composantes de turbines et

le secteur industriel lourd.

Dans son dernier budget, Québec a alloué une aide de 21 millions de dollars à la région. Les employés d'ABB Alstom (ancien MIL) ne devraient pas être oubliés, a déclaré à *La Presse* le député Sylvain Simard.



Mario Cournoyer



André Légaré

Un projet de loi, ça presse !

Michel Crête

« Un pas a été fait, mais ce n'est pas suffisant », a déclaré le président Marc Laviolette, lors de la présentation des orientations de la ministre du Travail, Diane Lemieux, pour réviser le Code du travail.

Participant à une réunion au sommet avec les associations patronales et syndicales, le 7 mars à Québec, la ministre Diane Lemieux a présenté ses orientations ministérielles, un document de consultation conduisant à la réforme du Code du travail. Le projet de loi devrait être déposé ce printemps, après la consultation.

« Depuis une quinzaine d'années déjà, la CSN milite pour améliorer le Code du travail afin d'accélérer le processus d'accès à la syndicalisation et faire de ce droit, qu'on doit encore trop souvent exercer dans la clandestinité, un véritable droit. Nous attendons de la ministre qu'elle dépose son projet de loi dans les plus brefs délais. On jugera alors l'arbre à ses fruits », déclare le président de la CSN, Marc Laviolette, au lendemain de la rencontre avec

la ministre Lemieux.

La volonté de cette dernière d'accélérer le processus d'accès à la syndicalisation et d'écourter les délais d'accréditation, ainsi que de reconnaître le droit à la syndicalisation des travailleurs autonomes dépendants — qui ont un contrat exclusif avec un employeur — répondent aux revendications de la CSN.

« Mais le document ignore beaucoup d'autres vrais travailleurs autonomes qui attendent aussi de se voir reconnaître le droit à la syndicalisation. En les oubliant, on va à l'encontre d'un des consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse qui accordait ce droit à l'ensemble des travailleurs autonomes et non aux seuls travailleurs autonomes dépendants », observe Marc Laviolette. Les orientations ministé-

rielles admettent la syndicalisation d'un travailleur autonome, tel un camionneur propriétaire qui œuvre pour un seul et même employeur. Toutefois, on fait complètement fi de nombreux autres travailleurs autonomes qui doivent offrir leurs services à une foule d'entreprises, tels les camionneurs à l'emploi de plusieurs agences ou expéditeurs, les journalistes pigistes, etc.

Négociation regroupée

Autre déception : les orientations ne font aucune place à la négociation regroupée. Pourtant, la formule permettrait à des milliers de travailleuses et de travailleurs à l'emploi de PME d'un même secteur (pharmacies, restauration) ou d'une même entreprise (sur un même territoire) d'exercer pleinement leur droit de se syndiquer et de négocier leurs conditions de travail. Sans ce type de regroupement, il est difficile d'obtenir, établissement par établissement, des accrédi-

tations syndicales et de maintenir une concurrence loyale.

Article 45 : le statu quo

Un point majeur de désaccord entre les organisations syndicales et le patronat porte sur le fameux article 45 du Code du travail. Introduit dans le Code depuis 1961, cet article prévoit la transmission de l'accréditation syndicale, de la convention collective et des emplois syndiqués en cas d'aliénation, de concession d'entreprise, de sous-traitance, à l'exception des cas de faillite. Selon le document de consultation, cet article demeure tel quel. La ministre Lemieux dit ne pas vouloir que les employeurs aient recours à la sous-traitance « pour se soustraire à l'application de la loi », lire se débarrasser des syndicats. Le patronat s'en plaint.

La CSN continuera de se battre pour qu'on restaure l'article 45 afin qu'il joue pleinement son rôle. Une décision de la Cour suprême du Canada, en 1988, en avait altéré la portée. « Notre ne voulons plus que se répètent des drames humains comme ceux vécus par les employé-es de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, ceux du Manoir Richelieu et ceux d'Autobus Matane », de conclure Marc Laviolette.



Depuis l'année dernière, les membres du Syndicat national du transport routier (CSN) ont manifesté à plusieurs reprises pour obtenir le droit à la syndicalisation. Le 13 octobre, le président Marc Laviolette leur adressait la parole.

Palais des Congrès
de Montréal, le 3 mai

Conférence élargie sur le Code du travail

La CSN organise une conférence élargie sur la réforme du Code québécois du travail. En plus des porte-parole de la centrale, des personnalités issues de divers milieux, syndicaux et communautaires y interviendront.



Les camionneurs de Saint-Michel-des-Saints

Coupés des médias mais branchés sur les citoyens

À deux doigts d'une entente, les routiers n'acceptent pas la volte-face du patron : le siège est maintenu.

Henri Goulet

Il se passe des choses étonnantes dans ce « no-man's-land » médiatique au nord du nord de la région de Lanaudière où téléphones cellulaires et téléavertisseurs disjunctent passé les limites de Sainte-Émilie-de-l'Énergie. Un vide technologique qui donne même des ulcères au journaliste Louis Lemieux de Radio-Canada — celui qui suit les camionneurs à la trace depuis les événements d'octobre 99 —, parce qu'incapable d'acheminer en temps réel ses reportages sur le mouvement de résistance qui perdure à Saint-Michel-des-Saints.

Ce conflit est aussi en train de susciter une réaction de solidarité exemplaire jusque chez les citoyens. Escortée d'une quarantaine de camions pour une impressionnante cavalcade sur Montréal, la mairesse de Saint-Zénon, Murielle Richard, était visiblement heureuse d'avoir été mandatée par ses concitoyens pour porter en mains propres une pétition de 1200 signatures aux dirigeants de la compagnie dans leurs bureaux cossus de la Place-Ville-Marie, les invitant à reprendre le dialogue. Le curé des deux municipalités de Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, Benoît Gingras, était tout aussi fier de l'accompagner. Il venait, lui, transmettre la bonne nou-

velle de son évêque, M^{gr} Gilles Lussier de Joliette, appuyant la lutte des camionneurs.

Plus d'une vingtaine de camionneurs membres du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) refusent de transporter depuis le 21 février. Ils sont parqués devant les usines de sciage et de fabrication de panneaux à lamelles orientées appartenant à la compagnie Louisiana-Pacific Ltd (Division Québec) et refusent de bouger. Toute la population les encourage à tenir bon. Surtout depuis la volte-face subite et inexplicable de la part des dirigeants de la compagnie, à la toute veille d'une entente qui semblait rallier les deux parties.

Près d'une entente

En date du 8 mars, les camionneurs étaient sur le point de ratifier un cadre d'entente comportant des éléments fort intéressants concernant, entre autres, le prix des voyages, la compensation pour la hausse du prix du carburant, l'exclusivité des voyages aux membres du SNTR-CSN et une formule de reconnaissance de l'ancienneté pour la répartition des voyages. Tous ces éléments représentaient un pas dans la bonne direction en vue de l'amélioration des conditions de travail des camionneurs impliqués. Le 9 mars, les dirigeants de la compagnie se disaient même prêts à les mettre en pratique immédiatement et à signer une entente formelle dans les jours suivants. Soudainement, le lundi 13 mars, M. Pierre Moreau, vice-président, opérations forestières et usines, de la compagnie lance du sable dans l'engrenage. Il se dit prêt à s'asseoir avec les camionneurs autonomes, mais, cette fois, sur une base individuelle, éliminant de facto toute représentation formelle du SNTR-CSN. Pas question non plus de renoncer à l'injonction pendante contre les camionneurs ainsi qu'aux repréailles qui pourraient en découler.

Pour le moment, le bastion gaulois qu'est devenu Saint-Michel-des-Saints maintient la résistance, mais les moyens se font de plus en plus rares. Un soutien plus large sera bientôt nécessaire.

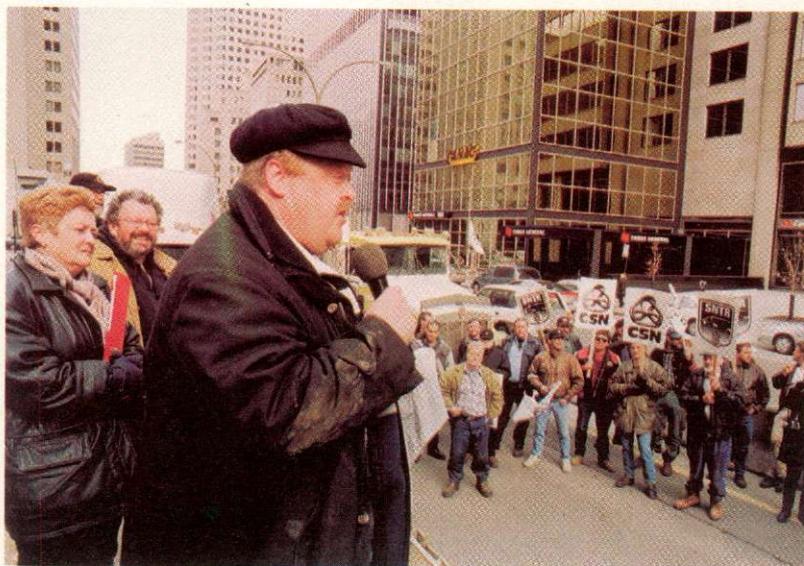


Photo :
Alain Chagnon

Le 16 mars, le curé de l'endroit, Benoît Gingras, et la mairesse de Saint-Zénon, Murielle Richard, assuraient les routiers de leur appui. Au cours de cette manifestation devant le siège social de la Louisiana-Pacific, à Montréal, ils ont déposé une pétition aux dirigeants de l'entreprise. Le président du Conseil central de Lanaudière (CSN), Daniel Tessier, s'est aussi adressé aux manifestants.

Les syndiqués respirent enfin

La négociation emprunte parfois de longs détours, ponctués de menaces de fermeture et de déchirements, avant de parvenir à une entente.

Thérèse Jean

Dans les prochains jours, Vifan et le syndicat signeront l'entente acceptée à près de 80 pour cent par les travailleurs, le 1^{er} mars. Peu de gens auraient parié leur chemise cet automne que cette usine resterait ouverte. Mieux, que les concessions exigées par l'employeur céderaient leur place à des gains. Petite histoire d'une entreprise où l'on apprend que la productivité est aussi une affaire de confiance et de respect.

L'ancien président, Marc Desalliers, et le nouveau, Léo Soulières, sont d'accord : « Quand la négociation pour le renouvellement de la convention collective a commencé en mai 1999, les relations de travail étaient pourries. ». Dans cette multinationale, on marchait à coup d'avis disciplinaires, de suspensions, voire de congédiements. En moins d'un an, quelque 80 griefs ont été déposés, dont une cinquantaine a pris le chemin de l'arbitrage. La médiation préventive mise en place pour faciliter la

négociation n'était pas finie et présentait des résultats mitigés.

Pour compléter le portrait, la grève exercée en 1997 avait laissé de mauvais souvenirs à l'employeur. Quand les pourparlers débutent, le syndicat en est, si on peut dire, à sa deuxième « vraie » négociation. Car lorsque Vifan a ouvert ses portes en 1991, les Teamsters avaient déjà les deux pieds dedans et la convention collective était signée pour trois ans. Marc Desalliers se souvient d'avoir été embauché à huit dollars l'heure alors que Vifan lui en offrait neuf à la sélection. Léo Soulières a milité fort en



Marc Desalliers, qui n'a pas manqué de ténacité, estime que les travailleurs et le syndicat doivent une fière chandelle à la FTPE.

1994-1995 pour que les salariés donnent aux Teamsters « leur bleu ». Les syndiqués n'avaient pas insisté pour mettre en place un régime de retraite avec les Teamsters par crainte que son contrôle leur échappe.

Ça a joué gros et fort

À cette négociation-ci, on visait, entre autres, une meilleure protection de l'emploi et un régime de retraite. Le résultat final, mis à part la reconnaissance de droits pour les salariés à temps partiels, n'est pas si loin de celui auquel on aspirait. Mais ce qu'il en aura fallu d'astuces, d'imagination et de détermination pour y arriver.

L'employeur a joué gros. D'abord ses offres, dites finales, déposées à la mi-juillet alors que la négociation progressait, ont été ressenties comme un coup de poing en pleine figure. Rejetées à 90 pour cent par l'assemblée générale, elles comportaient des reculs sur des objets déjà entendus et de nouvelles demandes patronales.

Puis, en septembre, il annonce la fermeture pour le 22 novembre, sapant le moral de tout le monde dans l'usine. Pour Léo Soulières, « l'employeur a probablement voulu

Vifan, située à Lanoraie en bordure de l'autoroute 40, est le troisième plus gros producteur au monde de pellicules de polypropylène bi-orientées. Un mot savant qui sert à nommer la pellicule de plastique qui recouvre entre autres les paquets de cigarettes, les disques compacts ou les aliments. Vifan

est une division du groupe Vibac, fondé dans les années 70 à partir de Ticineto en Italie, où se trouve son siège social. Vifan est établie à Lanoraie depuis 1991.

Elle emploie une centaine de personnes. Sa production est destinée aux marchés du Canada, des États-Unis, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de la Chine.



faire peur, en se disant que nous signerions. Il n'a pas peut-être pas réalisé l'ampleur de son geste. Ça a fessé... mais trop fort ».

Le 4 octobre, le syndicat se retrouve donc en assemblée générale, sans garantie que l'usine restera ouverte si les nouvelles offres finales sont acceptées. Contrairement à celles de juillet qui contenaient



Le règlement des griefs en suspens sera un bon test, croit Léo Soulières, pour vérifier s'il y a une volonté de tourner la page.

des augmentations, celles-ci comportent un gel des salaires jusqu'au 30 juin 2000 et des augmentations moindres que celles prévues initialement pour les deux autres années. Le comité exécutif ne fait aucune recommandation. Les salariés, acculés au pied du mur, les acceptent à 55 pour cent. À la suite de l'assemblée, M. Vandoni, vice-président aux opéra-

tions en Amérique du Nord, doit faire, dit-il, un voyage éclair en Italie. À son retour, il annonce que l'usine ne ferme plus.

Trop c'est trop

Refusant d'endosser ces offres et indigné du comportement de la direction, le comité exécutif démissionne et laisse en plan l'employeur avec sur les bras une convention collective arrachée aux salariés. Le syndicat restera sans élu jusqu'au 9 décembre, où une nouvelle assemblée générale reconsidère le vote du 4 octobre et rejette à 73 pour cent les offres acceptées précédemment. L'assemblée élit un président et un vice-président et leur donne le mandat de négocier à partir des propositions syndicales.

Subissant des pressions, le vice-président démissionne trois jours plus tard et le président deux semaines après. Redilemme. Inquiet pour l'avenir du syndicat, Léo Soulières se propose à la présidence. Il est élu par acclamation. Pour une dixième fois, il faut dénouer l'impasse. Tout un travail souterrain s'entreprind pour rebrasser les cartes. L'employeur propose de reprendre les discussions mais pas à une table de négo et seulement sur la question pécuniaire. Pendant deux mois, le téléphone a fait office de table de négo, les conversations téléphoniques, de négociations non-dites. La conseillère syndicale de la FTPF-

CSN, Gabrielle Lavoie, avoue qu'il ne lui a pas été donné souvent de vivre ce genre de situation pour le moins singulière.

Le 1^{er} mars, même durant l'assemblée générale, le téléphone est encore rouge. La direction veut une entente qui tienne la route et qui soit recommandée par l'exécutif syndical. C'est à cette condition qu'après avoir bonifié ses offres salariales, amélioré les primes et les vacances, elle a accepté de contribuer au REER collectif des salariés, ce qu'elle refusait obstinément. Le comité exécutif a recommandé ces nouvelles offres. L'assemblée les a acceptées dans une proportion de 80 pour cent.

Un nouveau souffle

Chez Vifan, les gars ont recommencé à sourire. La direction sait dire autre chose que NON. Elle règle des problèmes. Le comité de santé-sécurité, inopérant depuis 18 mois, a été remis sur pied et la direction tient ses engagements. Le vice-président de la production en Amérique du Nord, qui a succédé à M. Vandoni, a finalement rompu avec une vieille pratique en sortant des bureaux pour faire le tour de l'usine. En Italie, où tous les problèmes étaient imputés aux travailleurs, de meilleurs échos résonnent aujourd'hui aux oreilles du grand patron.

Marc Desalliers et Léo Soulières sont convaincus qu'une bonne partie de leurs

problèmes est due à l'approche des cadres en matière de relations de travail, particulièrement de la directrice des ressources humaines, pour qui il était impossible de donner raison à un employé. En cours de négociation, la direction a d'ailleurs aboli son poste.

Mais maintenant qu'on en est sorti, on ne tient pas à regarder dans le rétroviseur. On veut repartir sur de nouvelles bases. Léo Soulières, est confiant et déterminé. « Je m'implique pour que ça redevienne viable, pour remettre une bonne ambiance dans l'usine », conclut-il.



Christian Duval, nouveau secrétaire du syndicat et responsable de la santé-sécurité, est confiant dans l'avenir. L'usine est productive et rentable. Je connais le passé, mais je veux voir l'avenir, dit-il.

Gains plutôt que concessions

La convention collective de quatre ans comprend des hausses de salaire totalisant 7,5 pour cent. D'ici 36 mois, la prime pour le travail de nuit connaîtra une augmentation de 0,20 \$ l'heure pour atteindre 0,90 \$.

Les syndiqués auront droit à quatre semaines de vacances après huit ans de service au lieu de neuf. L'employeur versera 500 dollars au REER pour chacune des années 2000, 2001 et 2002.

M.C.

Réduction des impôts

En sortirons-nous vraiment gagnants ?

Maroussia Kishka

L'ère opulente des surplus a pris son envol. Les budgets de l'an 2000 ont donné le coup d'envoi à une vague de réductions des impôts et à une nouvelle joute pour le financement de la santé, de l'éducation et des programmes sociaux. Après les années de vaches maigres du déficit zéro, les ministres des Finances, Paul Martin et Bernard Landry, bombent le torse. Mais il n'est pas dit que les plus démunis et la classe moyenne sortiront gagnants de cette ère de l'opulence.

Budget Martin

Des baisses d'impôt pour qui ?

Confiant que la croissance économique se maintiendra, le ministre Paul Martin évalue les surplus budgétaires à 110 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il a donc décidé d'indexer à nouveau dès cette année les tables et crédits d'impôt et de relever l'exemption de base. Une mesure d'équité fiscale que la CSN a saluée, car le refus d'appliquer l'indexation depuis les années 80 faisait en sorte de rafler une bonne part des haus-

Assurance-emploi Un cadeau fiscal aux entreprises

Après s'être servi allègrement des surplus de la caisse d'assurance-emploi, Paul Martin veut baisser annuellement les cotisations pour les équilibrer aux coûts du régime, ce qui empêchera à toutes fins utiles de le bonifier afin que les 83 pour cent de chômeurs puissent y avoir droit comme durant les années 80. Les grands gagnants de cette réduction sont les employeurs. Sur les 58,3 milliards de dollars de réductions d'impôt que prévoit le plan quinquennal, 14,8 milliards sont des baisses de cotisations à l'assurance-emploi, dont 8,6 milliards représenteront un cadeau fiscal pour les entreprises.

Si les cotisations à l'assurance-emploi diminuent, comme le prévoit le budget Martin, de nombreux travailleurs, dont ceux saisonniers, se verront à tout jamais privés des prestations.

ses salariales au profit du fisc, ce qui a appauvri les salarié-es.

Ottawa a aussi décidé de baisser progressivement les taux d'imposition intermédiaires et supérieurs. Cette réduction ne donnera rien, cependant, à plus de la moitié des contribuables canadiens, puisqu'ils ont des revenus inférieurs à 30 000 dollars. À l'autre bout de l'échelle, les plus fortunés profiteront non seulement de cette seconde mesure mais aussi d'une série d'autres, notamment un traitement plus généreux pour les gains en capital et l'élimination de la surtaxe de cinq pour cent.

C'est ainsi que le deux pour cent de Canadiens gagnant plus de 100 000 dollars recevra 19 pour cent des 39,5 milliards de dollars de baisses d'impôt prévus d'ici cinq ans pour les particuliers, tandis que la classe moyenne — le 39 pour cent des contribuables dont les revenus se situent entre 25 000 et 50 000 dollars — en recevra 27 pour cent.

La part du lion pour la dette et la Défense nationale

Ottawa se prépare à la joute avec les provinces. Malgré les pressions, le ministre Martin n'a pas ramené le transfert social canadien à son niveau de 1994-1995. Les provinces n'ont reçu qu'un forfaitaire de 2,5 milliards de dollars pour les quatre prochaines années, soit presque la moitié du montant qui serait nécessaire pour une seule année. Cela représente un maigre 600 millions pour le Québec. C'est peu, compte tenu des besoins en santé et en éducation. Ottawa veut ainsi



Photos :
Alain Chagnon

Budget Landry

Les deux tiers des surplus vont à la santé et à l'éducation

Après avoir sciemment sous-estimé ses revenus et laissé dormir en fiducie 841 millions de dollars à Toronto, le ministre Bernard Landry a décidé d'ouvrir ses goussets. Les dépenses de programmes plafonnées à deux pour cent pourront croître de trois pour cent au cours des deux prochaines années et la hausse des coûts de système (inflation) sera dorénavant défrayée, un déboursé de 877 millions de dollars dans la santé.

Le ministre Landry ajoute deux milliards pour la santé, dont 860 millions pour effacer la dette des hôpitaux, et 350 millions de plus dans l'éducation, dont 150 pour éponger en partie des déficits. Les deux tiers des surplus vont ainsi dans les grands réseaux publics. Un choix que la CSN a bien accueilli. Mais comme peu d'argent neuf permettra leur développement, le conseil confédéral a sévèrement critiqué la décision du ministre Landry de baisser de 4,5 milliards de dollars les impôts d'ici trois ans, alors qu'il avait promis de les réduire de 1,3 milliard.

Les baisses d'impôt priment sur la lutte à la pauvreté

Dans la santé, seulement 58 millions iront au développement des soins à domicile et à l'amélioration de ceux de longue durée pour les personnes âgées. Et même si le gouvernement respecte ses engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse, les syndiqués des réseaux de l'éducation auraient souhaité un relèvement plus substantiel, puisque le gouvernement a une plus grande marge de manœuvre.

De leur côté, les organismes communautaires ont dénoncé l'avarice du ministre à l'égard des plus démunis. Eux aussi, ont-ils rappelé, ont payé le prix de la lutte au déficit. Ils trouvent absurde d'octroyer 120

Lois et débats à venir dans la santé

La ministre Pauline Marois veut tenir des « forums » sur le financement et l'organisation des services de santé d'ici peu. Elle a annoncé en outre son intention de faire adopter d'ici la fin de juin un projet de loi interdisant les déficits aux établissements ainsi que le dépôt d'un autre pour clarifier les lignes d'autorité entre le ministère et les régies régionales de la santé l'automne prochain. La CSN a dénoncé son intention de déposer des projets de loi sans même connaître le résultat des consultations à venir.

millions de dollars aux familles pour les aider à acheter un ordinateur et se brancher à Internet, quand un bon nombre d'entre elles arrivent difficilement à payer leur épicerie et leur loyer.

Malgré ces critiques, le ministre continuera à diminuer les impôts dans les années à venir. D'ici la fin de son mandat, il veut consacrer la moitié des surplus à la réduction du fardeau fiscal. L'impôt des particuliers baissera de 13 pour cent

en moyenne d'ici trois ans et les tables d'imposition seront indexées à compter de 2003.

La baisse des taux d'imposition permettra à 130 000 contribuables à bas revenus de ne plus payer d'impôt et 55 pour cent des réductions bénéficieront aux personnes dont les revenus se situent entre 25 000 et 75 000 dollars. Quant aux entreprises, elles verront leur fardeau fiscal diminuer de 401 millions de dollars au cours des deux prochaines années ●



Dans la santé, le budget Landry ne prévoit que 58 millions de dollars pour le développement des soins à domicile et l'amélioration de ceux de longue durée.

forcer les provinces à négocier de nouveaux programmes sociaux à frais partagés qui seront assujettis à des standards pancanadiens, notamment pour les soins à domicile.

La pilule est d'autant plus dure à avaler que le gouvernement fédéral a consenti un montant plus élevé au budget de la Défense nationale en trois ans, soit 2,3 milliards de dollars ; qu'il verse quatre milliards cette année et cinq l'an prochain dans des réserves en vue de rembourser la dette fédérale ; et qu'un autre quatre milliards d'ici cinq ans va dans des fonds publics dévolus surtout à la recherche et l'innovation ●

Colloque pour les gais et lesbiennes syndiqués

Les 20 et 21 avril se tiendra un colloque pour les travailleuses et les travailleurs gais et lesbiennes syndiqués du Québec. La CSN parti-

cipe à l'organisation de cet événement. Cette année, le colloque aura pour thème les mythes et réalités que vivent les gais et les lesbiennes

Campagne Leucan C'est reparti !

Pour un quatrième été, la CSN s'associe à LEUCAN pour tenir le Camp Vol d'été, l'événement le plus important au calendrier de l'organisme. L'année dernière, le soutien financier provenant de la CSN a atteint 120 000 dollars. S'il est un rêve qui commence à germer, c'est celui que ce camp devienne le camp LEUCAN-CSN et qu'il soit entièrement financé par la CSN grâce à la vente d'objets promotionnels. Du 5 au 18 août, à la colonie de vacances les grèves du Domaine des Pins à Contrecoeur, des enfants atteints de leucé-



mie ou d'autres formes de cancer, avec leurs parents et les nombreux bénévoles, vivront des moments inoubliables. Chaque année, c'est quelque 400 personnes qui, l'espace de quelques jours, ravissent à la maladie et à la mort des grands moments de bonheur. Les syndicats, les membres et les organismes de la CSN sont invités à contribuer à cette campagne en achetant des chandails au coût unitaire de 10 dollars. On peut se les procurer en faisant un chèque au nom de LEUCAN et en retournant ce bon de commande. T.J.

dans leur vie quotidienne. Au sortir de ces journées, les participants seront outillés pour contrer les mythes et les préjugés entourant l'homosexualité. En effet, plusieurs employé-es sont victimes de discrimination en milieu de travail en raison de leur orientation sexuelle. Forum de discussions, plénières, ateliers, conférence seront présentés. La journée du 20 avril sera réservée aux membres alors que la journée du 21 avril sera ouverte au grand public. L'activité est gratuite et se tiendra à l'UQAM. Pour plus de renseignements : Téléc. : (514) 389-1538 ou andrep@sim.qc.ca

G.L.

La CISL en congrès Au nom de la justice sociale

Mondialiser la justice sociale, tel est le thème du 17^e Congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à laquelle la CSN est affiliée, qui se tiendra du 3 au 7 avril à Durban, en Afrique du Sud. La CISL représente 215 centrales dans 145 pays. Seront présents le président Marc Laviolette et la vice-présidente Claudette Carbonneau. Durant le congrès, qui constituera l'un des plus larges rassemblements de syndicalistes jamais vus, il sera question de protection sociale, de syndicalisation des femmes, des droits humains dans le monde du travail, de l'avenir du mouvement syndical.

G.L.

Lecture

Camille ou la fibre de l'amiante

L'action du premier roman de Danielle Dussault, *Camille ou la fibre de l'amiante*, se situe dans l'univers des mines d'amiante de Thetford Mines. À la suite d'une émeute durant la seconde Guerre mondiale, Ludger est accusé d'avoir tiré sur « The Big Boss » Cadswell. Bouc émissaire, Ludger est chassé de la ville. Après 30 ans d'exil, c'est le retour. D'autres se souviennent : Maria son unique amour, sa fille Camille qui, plus tard, abandonnera Thetford Mines, Laudore et Rachel. « Son exil a temporairement calmé les esprits échauffés, mais voilà que, ce soir, la révolte resurgit ». Geste sérieux et difficile à poser, la grève est libératrice. Laudore et d'autres travailleurs la feront : pour eux, pour leurs fils, pour Ludger également. Conjuguant passé et présent et les hauts et les bas d'une grève, ce livre sur « cette indomptable fureur, transmise d'une génération à l'autre » est tout en nuances. À lire !

Camille ou la fibre de l'amiante, VLB éditeur, 2000, 166 pages.

M.C.



À vos livres

Les 101 positions de la CSN

Connaissez-vous la position de la CSN sur le budget fédéral 2000 ? Sur celui du Québec ? Sur l'évaluation du régime général d'assurance-médicaments ?

Savez-vous ce qu'a dit la CSN en commission parlementaire sur le projet de loi no 99 sur l'exercice des droits et prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec ? et sur le fameux projet de loi C-20 sur la « clarté » ?

Les positions et les mémoires de la CSN sont facilement accessibles. Lisez-les pour nourrir vos débats syndicaux.

Disponibles à la librairie de la CSN au coût de la photocopie

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
docucsn@total.net
(514) 598-2151

Frais d'expédition en sus.

Vous trouverez certains mémoires sur le site de la CSN.

CSN - Camp Vol d'été l'an 2000

LEUCAN

Nom du syndicat : _____

Numéro du syndicat : _____

Nom de la personne : _____

Adresse : _____

Tél. travail : _____ résidence : _____

5 chandails : 57 \$ 20 chandails : 210 \$

10 chandails : 108 \$ 25 chandails : 261 \$

Nombre de chandails 15 chandails : 159 \$

très grands adultes enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

À retourner au
Service de la distribution de la CSN,
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5

Centre d'intervention Iris

Négo bloquée

Au grand dam des 30 employé-es du Centre d'intervention de crise Iris, à Montréal, la séance de conciliation du 20 mars n'a pas permis un déblocage des négociations. Pourtant, infirmières, psycho-éducateurs, psychologues et travailleurs sociaux revendiquent les mêmes augmentations de salaire que celles allouées aux employé-es du secteur public : neuf pour cent pour quatre ans. Le contrat de travail de ces membres de la FSSS-

CSN est échu depuis le 31 août 1998. La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a été informée des difficultés de négociation que connaissent nos camarades. Ceux-ci interviennent auprès de personnes en détresse psychologique (problématiques suicidaires). Organisme sans but lucratif, le Centre Iris est financé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

M.C.

Secteur ambulancier

Un réinvestissement s'impose

Afin d'alléger la charge de travail des techniciens ambulanciers, la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN de même que les syndicats, les entreprises de ce secteur et la Conférence des régies régionales de la Santé et des Services sociaux recommandent à la ministre Marois d'investir 3,125 M \$ sans délai. « Si nous voulons améliorer le service ambulancier, c'est dès maintenant que la ministre doit agir ! », ré-

clament Jeff Begley, vice-président du secteur privé de la FSSS-CSN et Yves Imbeault, porte-parole des 3000 ambulanciers membres de la CSN. Cette somme créerait une cinquantaine de nouveaux postes, diminuerait le temps de réponse aux appels d'urgence et améliorerait les conditions de travail des techniciens ambulanciers. Tous y trouveraient leur compte, pas vrai Mme Marois ?

G.L.

Aide juridique

Manif d'appui

Le personnel de bureau de l'Aide juridique a reçu un appui chaleureux des délégués du Conseil fédéral de la CSN, le 16 février. Les militants des organismes de la CSN se sont, par la suite, déplacés avec ces travailleuses pour manifester devant le ministère de la Justice, à Sainte-Foy. Pour ces employées du secteur public, la négo n'est pas encore terminée.

R.D.



Amiante

On tourne à Black Lake

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera appelée à se prononcer sur le bannissement des produits contenant de l'amiante. Question d'informer leurs concitoyens, une équipe de la télévision éducative hollandaise veut faire connaître les arguments de ceux qui défendent l'utilisation de la fibre d'amiante. Le 14 mars, l'équipe a rencontré André Laliberté, ancien président du syndicat de la mine B.C. de Black Lake, aujourd'hui retraité. Fermée officiellement depuis novembre

1997, la mine fait aujourd'hui appel à une douzaine de travailleurs sur 300. Ils sont affectés à l'entretien de véhicules lourds opérant dans les

autres mines de LAB Chrysotile. Le nouveau président du syndicat de la mine B.C. est Marcel Pelletier.

M.C.



L'équipe de la télé éducative hollandaise à Thetford Mines : Marco Zuilhof, Stefano Bertacchini, le mineur André Laliberté et Fred Dijs.

Solidarité

Ce soir, on danse pour Cuba !

La Caravane d'amitié Québec-Cuba organise sa grande soirée dansante bénéfice, le samedi 15 avril à 20 heures, au sous-sol de l'Église Saint-Enfant-Jésus, 5039, rue Saint-Dominique à Montréal (à 15 minutes du métro Laurier). Vous pourrez vous déhancher au son du groupe de musique cubaine La Nota. Deux billets d'avion à destina-

tion de Cuba seront tirés parmi l'assistance. Avec les contributions volontaires de 10 dollars, la Caravane d'amitié Québec-Cuba pourra acheter du matériel éducatif et hospitalier au peuple cubain. Depuis 40

ans, Cuba est victime d'un blocus américain qui a été condamné pour une huitième fois par l'Organisation des Nations Unies, en novembre dernier. Billets : Jacques Boivin, au (514) 598-2068. M.C.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Corriger les expressions incorrectes.

Le problème pécunier origine de mauvais estimés budgétaires ainsi que d'une gestion désastreuse des membres de l'ancien conseil. Il va nous falloir poser des gestes rapidement pour corriger la situation en termes d'assainissement des finances publiques. À tout événement, nous n'allons pas jeter la serviette. Pour faire une histoire courte, nous allons livrer la marchandise.

Réponse. *Pécunier* n'existe pas, puisque l'orthographe correcte est *pécuniaire*. *Originer* n'existe pas en français ; c'est un anglicisme. On doit dire *provenir de*, *résulter de*, *avoir pour origine*, etc. *Estimés*: on devrait plutôt parler de *prévisions* (budgétaires), *On ne pose pas un geste*, on fait un geste. Enfin, *en termes de* est un anglicisme. On devrait dire *en matière de* ou *pour ce qui est de*. *À tout événement* est un calque de *in any event*. On dira de toute façon, quoi qu'il en soit, etc. Au lieu de l'expression *to throw in the towel*, on dit en français *jeter l'éponge*, *baisser les bras*, *déclarer forfait*. De même, *to make a long story short* n'a vraiment rien de succinct ; en plus d'être plus court, bref, aurait davantage sa place dans un texte en français. Enfin, on remplacera *livrer la marchandise* par *tenir ses promesses*, *remplir ses engagements*.

2. Qu'est-ce qu'un pataquès ?

a) Un perroquet. b) Une faute de liaison entre deux mots. c) Un synonyme de proverbe.

Réponse. b). C'est une faute de liaison comme « ça va-t-être dur » ou encore « ça l'a beaucoup d'importance ». Ce mot proviendrait d'une boutade faite à la suite d'une mauvaise liaison : « Si ce n'est pas-t-à elle et que ce n'est point-z-à vous, je ne sais pas-t-à qui est-ce. »

3. Dire « ricains » pour américains, c'est :

a) Une apocope. b) Un acronyme. c) Une aphérèse.

Réponse. c). C'est la chute d'un phonème à la fin d'un mot.

4. Quel est le féminin des noms suivants ?

Jockey, hôte, garde-forestier, témoin, magistrat, orienteur, demandeur, sculpteur.

Réponse. Jockey, hôte (qui est reçue) et hôtesse (qui reçoit), garde-forestière, témoin, magistrate, orienteuse, demandeuse ou demanderesse (langue juridique), sculpteure.

Robert Boucher



Nettoyage de drains A. Ducharme

Les 25 employés de Nettoyage de drain A. Ducharme, à Montréal, ont joint les rangs du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'environnement, qui compte 650 membres. Il s'agit de la septième accréditation détenue par ce syndicat. La santé et sécurité au travail ainsi que des conditions de travail uniformes sont des motifs qui les ont amenés à se syndiquer.

Le Parc des Îles

Les 150 employés de la Société du Parc des Îles ont rejoint leurs camarades du syndicat CSN de Terre des hommes. C'est à la suite d'une saga juridique longue de six ans que le Tribunal du travail a reconnu la juridiction de la CSN à l'égard des activités de cette société.

Transport Abitébec

Les neuf camionneurs de Transport Abitébec, en Abitibi, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail afin d'être membres à part entière du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN). Transport Abitébec, né d'une fusion, œuvre dans la cueillette et le transport du lait. Depuis cette fusion, les conditions de travail des routiers se sont détériorées et leur charge de travail a considérablement augmenté.

Crépeau Transport

Les 26 camionneurs de Crépeau Transport, situé à Sainte-Brigitte-des-Saults, ont aussi manifesté le désir d'être représentés par le SNTR-CSN, qui regroupe quelque 4000 membres.



Le SNTTE-CSN représente quelque 650 membres dans sept unités d'accréditation.

Elles filent vers une victoire

Le Syndicat des techniciennes et techniciens en assistance qualité en filature (CSN) a déposé une requête en accréditation, le 29 février, afin de représenter les neuf salariées œuvrant chez Beaulieu Canada de Wickam et Acton. Elles ont choisi la CSN parce qu'elles savent qu'elles fileront ainsi vers l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les produits forestiers Petit Paris

Après une longue bataille juridique, le ministre du Travail a donné une deuxième accréditation aux 120 travailleurs de la compagnie Les produits forestiers Petit Paris, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est qu'en 1998, l'employeur, la Coopérative Petit Paris, n'a pas voulu reconnaître le syndicat accrédité et a mis fin à son contrat de gestion qui le liait à la compagnie Les produits forestiers Petit Paris. Une deuxième requête a donc dû être

faite. Les nouveaux membres seront affiliés à la FTPF-CSN.

Premier Tech

La centaine d'employés de la division de l'emballage de Premier Tech ont voté majoritairement en faveur de leur adhésion à la Fédération de la métallurgie de la CSN. Cette usine, qui se spécialise dans la fabrication de la machinerie pour les tourbières, est située à Rivière-du-Loup. D'abord membres de la section locale 299 (FTQ) depuis 1990, ils ont changé d'allégeance pour aller vers un syndicat qui serait plus démocratique et à l'écoute de leurs revendications.

La maison des amis

Au cœur du Québec, les 33 travailleuses du Centre coopératif de la petite enfance, La maison des amis, font désormais partie de la FSSS-CSN. Elles comptent sur l'expertise de la CSN dans le secteur des garderies pour conclure une bonne convention collective.

Geneviève Lessard

**Service de syndicalisation
de la CSN**

1 800 947-6177

Journée internationale des femmes

Plus de 350 femmes célèbrent à Thetford Mines

La Marche mondiale des femmes a été le thème marquant de la Journée internationale des femmes, le 8 mars. Dans toutes les régions, les comités de condition féminine des conseils centraux de la CSN en ont profité pour promouvoir la campagne de signatures des cartes d'appui aux revendications de la Marche.

À Thetford Mines, la soirée a connu un succès sans précédent. Plus de



De gauche à droite, les organisatrices de l'événement : Anne Lise G. Poulin, Lina Marois, Anne Mercier, Suzanne Côté, Denise Vachon, Julie Perreault et Nancy Gosselin.

350 femmes provenant de tous les milieux de la région de l'Amiante y ont participé. Selon Suzanne Côté, du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches de la CSN, « nous avons mis en évidence les luttes des femmes pour leur avance-

ment et leur progression dans la société québécoise ». Une rétrospective des moments marquants de la lutte des femmes a été présentée, illustrée par une parade de mode des tendances de chacune des époques.

« La soirée a été une réussite à tous les niveaux. Une trentaine de femmes ont travaillé à son organisation. Nous tenons à remercier toutes les femmes qui ont participé à la soirée », a tenu à souligner Suzanne Côté.

L.-S. H.

Campagne des dix dollars de solidarité

Un gros merci des gars de Mométal

Jusqu'à maintenant, un peu plus de 430 syndicats de la centrale ont répondu à l'appel lancé par le syndicat des travailleurs de Mométal, à Longueuil, dans le cadre de la campagne des dix dollars de solidarité. Ces montants viennent s'ajouter aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN.

Mariano Ariete, président du syndicat en grève depuis plus de cinq mois, a tenu à exprimer sa reconnaissance à l'endroit de ces syndicats. Cette campagne, tout comme celle des paniers



Mariano Ariete

de Noël, est au nombre des outils que s'est donnés la CSN pour appuyer nos camarades en lutte ou qui ont été congédiés pour activités syndicales.

M.C.

Kruger-Place Turcot : 12,5 %

En plus des hausses salariales de dix pour cent sur cinq ans, les travailleurs de l'usine de carton Kruger-Place Turcot (FTPF-CSN), à Montréal, ont obtenu un redressement salarial de 2,5 pour cent. C'est donc 12,5 pour cent d'augmentation qu'ils recevront.

M.C.



La Semaine du français en quelques mots

Encore une fois, la CSN a souligné de belle façon la Semaine du français et de la francophonie, du 18 au 25 mars, en invitant ses militantes et ses militants des conseils centraux à participer à des activités mettant à l'épreuve la connaissance de notre langue et ses pièges. À Montréal, sous le signe de l'humour, le trésorier de la CSN, Michel Lessard, a réussi à démontrer par une dictée, des jeux et questions, que les mots et leurs accords peuvent aussi être déchiffrés !

L.-S. H.

Lebel-sur-Quévillon

Précision

Concernant l'entente intervenue au Complexe de Sciage Domtar à Lebel-sur-Quévillon (FTPF-CSN), il importe d'apporter cette précision, quant à la possibilité de prolonger la convention. Si l'entreprise réalise des investissements majeurs avant le 30 avril 2005, la convention sera prolongée et accompagnée de hausses de salaire pour une période de quatre ans, jusqu'au 30 avril 2009 ; les salaires connaîtraient des augmentations minimales de 9,31 pour cent si l'inflation n'excède pas 2 pour cent. Et si l'inflation se met à augmenter, les hausses pourraient atteindre 18,11 pour cent.

M.C.

Mérite du français

Le syndicat du Lord Berri à l'honneur

Les efforts de la CSN et du Syndicat des employés de l'Hôtel Lord Berri (CSN) pour organiser, en collaboration avec l'employeur, des cours de français dans le milieu de travail, ont été soulignés le 20 mars dernier, par la remise d'un *Mérite* lors du gala de l'Office de la langue française. Ces cours ont permis à plusieurs employés d'acquérir les rudiments du français et leur ont donné le goût de pour-



Laura Carillo, une employée inscrite au cours, Robert Perrault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, et Jocelyne Roy, directrice du Lord Berri.

suivre leur apprentissage de cette langue. Pour la présidente du syndicat, Monique Dauphiné, il est important que les personnes qui en ont besoin puissent apprendre le français et participer activement aussi à la vie démocratique du syndi-

cat. Ces cours sont rendus possibles grâce au soutien du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. D'autres cours commenceront sous peu dans plusieurs hôtels de la métropole.

R.B.

J'aime l'action
de Fondation
qui me procure
plus de revenu
pour ma retraite
en y investissant
ma baisse de
cotisation au fonds
de pension du
secteur public !



J'aime l'action!



Le même coût net : plus d'épargne que jamais !

En tant que travailleuses et travailleurs du **secteur public**, vous bénéficiez d'une baisse de cotisation à votre régime de retraite (RREGOP). Il s'agit là d'une occasion à saisir pour épargner plus pour votre retraite ou encore amasser plus d'argent afin de partir plus tôt.

Grâce aux crédits d'impôt de 30 %, vous pouvez investir **PLUS** que la baisse de cotisation prévue par le RREGOP dans Fondation. Il ne vous en coûtera pas un sou de plus par paie, mais vous épargnerez **PLUS**, et **PLUS** vite !

Renseignez-vous !

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665
www.fondaction.com
courriel : souscription@fondaction.com